

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
Mme Le Callennec

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 10 de l'article 10 du projet de loi se suffit à lui-même à condition qu'on lui ajoute le critère familial. Il ne semble donc pas nécessaire de vouloir fixer des limites en temps, en kilomètres d'autant que le contexte est très différent d'une région à l'autre, d'un bassin d'emploi à l'autre selon qu'il y ait présence ou pas de système de transports en commun.